Compte-rendu du Conseil Municipal du 12 Juin 2018

Cavagnac, le 13/06/2018

Madame le Maire, RODRIGUES Martine, ouvre le Conseil à 21h00.

11 conseillers sont présents, sur les 11 en exercice.

Madame le Maire commence par lire la correspondance.

Les conseillers valident ensuite le compte-rendu de la séance précédente.

Le premier sujet abordé est celui du <u>PADD</u>, Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLUI-H (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme de l'Habitat) de CAUVALDOR. Madame le Maire rappelle qu'il ne s'agit que de débattre du projet approuvé en Conseil Communautaire, et non de la mouture définitive du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, qui sera soumis au public courant 2019.

La délibération concernant le débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLUI-H est prise à l'unanimité.

La question suivante porte sur la <u>modification des statuts de la FDEL</u>, Fédération d'Energies du Lot. La commune doit prendre une délibération afin de valider la modification de ces statuts. Après avoir lu les nouveaux statuts et vérifié que ceux-ci n'entraînaient pas de changement pour la commune, les conseillers valident à l'unanimité les nouveaux statuts.

Un point est ensuite fait sur <u>l'organisation de la rentrée scolaire 2018</u>. Après retour du questionnaire transmis aux parents d'élèves par les services de CAUVALDOR, il apparaît que beaucoup semblent ne pas avoir bien compris la section « Souhaits particuliers ». De ce fait, une seule famille a répondu pour que l'accueil périscolaire du matin se fasse sur Cavagnac.

Madame le Maire informe les élus que suite à une réunion tenue dans l'aprèsmidi du 12/06/2018 en présence des élus du canton, des responsables des ALSH de Bétaille et de Cazillac, des responsables du service périscolaire de CAUVALDOR, et de Mr LOREDO, représentant de la CAF du Lot, l'accueil du mercredi matin, et uniquement du mercredi matin, ne pourra pas être maintenu sur Cavagnac. En conséquence, les familles concernées pourront déposer leurs enfants à l'accueil périscolaire des Quatre-Routes les mercredis.

Mr LAPORTE fait ensuite un compte-rendu portant sur l'avancement du projet de <u>mise en place de la signalisation routière</u>. Il rappelle que des rajouts et modifications seront possibles postérieurement, si certains lieux ou directions ont été laissés de côté. Un prochain rapprochement avec le Service Territorial Routier de Saint-Céré aura lieu courant juillet.

Concernant le <u>Mini-golf</u>, il est décidé d'ouvrir celui-ci au public en juillet et de fixer la caution à 20€ par club de golf. Le prix de l'entrée sera payée auprès de Mr BARKAOUI Abdellah, au Restaurant « Le Chant du Coq » qui accepte de prendre à sa charge ce service. Des caméras de surveillance, assorties de panneaux seront placées afin d'éviter des dégradations éventuelles et autres actes malveillants.

Il est ensuite décidé d'approuver une <u>motion de soutien à l'Hôpital Louis</u>

<u>Conte</u> de Gramat. Les élus reconnaissent l'importance de fournir une offre de soins dans le secteur et votent, à l'unanimité, la motion de soutien.

Dans les questions diverses, Madame le Maire rappelle que <u>le Circuit des 4</u>
<u>Croix</u> se voit affecté à CAUVALDOR et que ceux-ci en feront réaliser l'entretien par une entreprise privée au cours de la semaine 27, début juillet.

Concernant le <u>four à pain</u>, Mr FEIX détaille le déroulement de l'entretien avec le constructeur ainsi que le courrier qui sera envoyé à ce dernier.

Madame le Maire clôture la séance du Conseil à 01h00.

Ce compte-rendu du Conseil Municipal du 12/06/2018, a été dressé le 13/06/2018 à 16:50 à Cavagnac, avec approbation de Madame le Maire, RODRIGUES Martine, et du Premier Adjoint, LAPORTE Patrick.